

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2022-2023

INFORMATIONS AUX PARENTS

Le présent document fournit les principaux renseignements liés aux bulletins scolaires et aux épreuves ministérielles pour l'année scolaire 2022-2023 pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

Bulletins et communication aux parents

Une communication écrite visant à vous renseigner sur les apprentissages et le comportement de votre enfant vous a été transmise récemment. Pour l'année scolaire 2022-2023, vous recevrez aussi trois bulletins.

Type de communication	Date de remise
Communication écrite	Au plus tard le 15 octobre 2022
Bulletin de la 1 ^{re} étape	Au plus tard le 20 novembre 2022
Bulletin de la 2 ^e étape	Au plus tard le 15 mars 2023
Bulletin de la 3 ^e étape	Au plus tard le 10 juillet 2023

Bulletin de l'éducation préscolaire

Si votre enfant fréquente la maternelle 4 ans à mi-temps ou la maternelle 5 ans, son enseignante ou enseignant appréciera son développement global grâce à des observations réalisées tout au long de chacune des étapes. Cette appréciation vous sera communiquée dans les trois bulletins, notamment à l'aide d'une cote expliquée par une légende.

Si votre enfant fréquente la maternelle 4 ans à temps plein, son enseignante ou enseignant choisira les moyens de communication qui lui permettront de se prononcer adéquatement au sujet de son développement.

Bulletins du primaire et du secondaire

Fonctionnement des trois étapes

Que votre enfant fréquente le primaire ou le secondaire, son école vous transmettra trois bulletins. Seul le troisième et dernier bulletin de l'année scolaire doit obligatoirement être complet : des résultats y seront inscrits pour chacune des matières et des compétences qui y figurent. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont les résultats de mathématique de la 5^e année du primaire pourraient être présentés pour l'année scolaire en cours.

Mathématique	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Résoudre une situation-problème		72	78	77
Utiliser un raisonnement mathématique	75	67	69	70
Résultat disciplinaire	75	69	72	72
Moyenne du groupe	72	70	70	70

Les notes suivantes sont inscrites pour chaque matière : un résultat pour chaque compétence évaluée durant l'étape, un résultat disciplinaire (c'est-à-dire pour l'ensemble de la matière) et la moyenne du groupe.

Le résultat disciplinaire est calculé à partir des résultats obtenus pour chacune des compétences ayant fait l'objet d'une évaluation. La valeur de chaque compétence est déterminée par le Ministère.

Le résultat inscrit à la 1^{re} étape compte pour 20 % du résultat final de votre enfant, celui de la 2^e étape pour 20 %, et celui de la 3^e étape pour 60 %, sauf lorsque le résultat final inclut le résultat d'une épreuve ministérielle.

De plus, à la 1^{re} ou à la 3^e étape, les enseignantes et les enseignants formuleront des commentaires sur au moins une des quatre compétences suivantes : *exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer ou travailler en équipe*.



Particularité pour les enfants qui sont en 2^e, en 4^e ou en 6^e année du primaire, ou en 2^e secondaire

Le passage d'un bulletin à deux étapes l'an dernier, compte tenu du contexte de la COVID-19, à un bulletin de trois étapes cette année a une incidence sur la présentation des résultats pour les enfants qui sont actuellement en 2^e, en 4^e ou en 6^e année du primaire, ou en 2^e secondaire. Ainsi, dans le bulletin de ces élèves, les résultats de l'année scolaire 2021-2022 seront indiqués aux étapes 1 et 2, et la colonne de l'étape 3 sera grisée.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont les résultats d'un élève en mathématique pourraient être présentés à la fin de la 2^e secondaire. Rappelons que, l'an dernier, la valeur de l'étape 1 était de 40 % et que celle de l'étape 2 était de 60 %.

Mathématique	1 ^{re} SECONDAIRE				2 ^e SECONDAIRE			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Résoudre une situation-problème	70	65		67		65	74	72
Utiliser un raisonnement mathématique	75	72		73	68	72	70	70
Résultat disciplinaire	74	70		71	68	70	71	71
Moyenne du groupe	72	68		70	74	70	75	74
Unités				6				6

Les épreuves ministérielles du primaire et du secondaire

Considérant les effets de la pandémie sur les apprentissages des élèves, l'application des [apprentissages à prioriser pour l'année scolaire 2021-2022 en contexte pandémique](#) est reconduite pour la présente année scolaire. Ainsi, les épreuves ministérielles du primaire et du secondaire porteront sur ces apprentissages.



Les épreuves ministérielles du primaire et de la 2^e année du secondaire

Les élèves de la 6^e année du primaire des réseaux anglophone et francophone ainsi que ceux de la 4^e année du primaire et de la 2^e année du secondaire du réseau francophone auront à passer des épreuves ministérielles.

Comme c'était le cas l'année dernière, les épreuves ministérielles du primaire et de la 2^e année du secondaire compteront pour 10 % de la note finale de votre enfant. La liste des épreuves ministérielles et des compétences évaluées est fournie dans le tableau ci-dessous.

	Matière et année	Compétences évaluées
Réseau francophone	Français, langue d'enseignement, 4 ^e primaire	Lire Écrire
	Français, langue d'enseignement, 6 ^e primaire	Lire Écrire
	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire	Écrire
	Mathématique, 6 ^e primaire	Résoudre une situation-problème Utiliser un raisonnement mathématique
Réseau anglophone	Anglais, langue d'enseignement, 6 ^e primaire	Lire Écrire
	Mathématique, 6 ^e primaire	Résoudre une situation-problème Utiliser un raisonnement mathématique

Les épreuves ministérielles de la 4^e et de la 5^e année du secondaire

Les élèves fréquentant la 4^e ou la 5^e année du secondaire auront à passer des épreuves ministérielles, dont les résultats seront pris en compte pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Le Ministère offre trois sessions d'examen. Toutefois, la majorité des élèves passent les épreuves ministérielles pendant la session de mai-juin.

Comme c'était le cas l'année dernière, les épreuves ministérielles de la 4^e et de la 5^e année du secondaire compteront pour 20 % du résultat final inscrit au relevé des apprentissages des élèves.

La liste des épreuves ministérielles et des compétences ou volets évalués est fournie dans le tableau à la page suivante.

	Matière et année	Compétences ou volets évalués
Réseau francophone	Histoire du Québec et du Canada, 4 ^e secondaire	Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada Interpréter une réalité sociale
	Mathématique, 4 ^e secondaire	Utiliser un raisonnement mathématique
	Science, 4 ^e secondaire	Théorie
	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire	Écrire
	Anglais, langue seconde, programme de base, 5 ^e secondaire	Communiquer oralement Écrire des textes
	Anglais, langue seconde, programme enrichi, 5 ^e secondaire	Comprendre des textes lus et entendus Écrire des textes
Réseau anglophone	Histoire du Québec et du Canada, 4 ^e secondaire	Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada Interpréter une réalité sociale
	Mathématique, 4 ^e secondaire	Utiliser un raisonnement mathématique
	Science, 4 ^e secondaire	Théorie
	Anglais, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire	Lire des textes Écrire des textes
	Français, langue seconde, programme de base, 5 ^e secondaire	Interagir à l'oral Lire des textes Écrire des textes
	Français, langue seconde, programme enrichi, 5 ^e secondaire	Lire des textes Écrire des textes

L'[horaire officiel des sessions d'examen](#) pour l'année scolaire 2022-2023 peut être consulté sur le site Web du Ministère.